

SEANCE DU 14 JANVIER 2016

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	10

Date de la convocation
07/01/2016

Date d'affichage
07/01/2016

Le quatorze janvier deux mil seize à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. François CHAMPRENAULT, Maire.

Présents : François CHAMPRENAULT, Maire, Sébastien GRZYB 1^{er} adjoint, Michel Goulhier 2^{eme} adjoint, Matthieu SAULGEOT, Elodie PORCHERET, Adeline ACHOTTE, Romain BERTRAND, Michèle LEMAIRE, Yves PORCHERET, Michel GUÉNOUX.

Secrétaire de séance : Adeline ACHOTTE

Le Conseil Municipal a examiné les dossiers suivants :

↳ **Voirie 2016 :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la réfection de la voie de Thorizeau pour un montant de 34 594 €. Cette réfection est inscrite dans le plan du PSV.

↳ **Bâtiments communaux**

Maison Hermann de Beuray – le maire expose le devis de l'avant projet sommaire de la société retenue Archidelphe. Le conseil a l'unanimité demande a revoir l'avant projet avec un budget a la baisse.

Toiture de l'école.

Le conseil à l'unanimité décide de demander les subventions pour réaliser ce chantier.

Il charge le maire de demander les subventions et de lancer les appels d'offres.

↳ **Réajustement des crédits budgétaires.**

Le conseil municipal adopte a l'unanimité le passage des écritures pour solder l'exercice 2015.

↳ **Frais de NAP et école.**

Le conseil municipal adopte les comptes des NAP et du RPI.

↳ **Subventions classe de mer.**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la subvention pour les 3 élèves de Marcilly. Néanmoins le plan de financement pour vérifier la répartition sera demandé à l'institutrice. Le conseil refuse de participer pour l'élève scolarisé à pouilly qui n'habite plus sur la commune.

↳ **Ordinateur de la direction de l'école.**

Le conseil adopte à l'unanimité le remboursement de l'ordinateur avancé par le maire aux frais de fonctionnement sur RPI s'agissant de l'ordinateur de direction.

Le Maire,



☞ **Petits travaux dans la commune.**

Le conseil adopte à l'unanimité l'aménagement d'un abri bus dans les anciens wc et l'aménagement du 1^{er} étage en salle d'activité à moindre coût.

☞ **Véhicule de l'agent technique.**

Le véhicule mis gracieusement à la disposition jusqu'à ce jour ne sera plus disponible. Le conseil propose d'inclure un budget pour l'achat d'un véhicule dans le budget primitif.

☞ **Document unique :**

A l'issue de l'enquête réalisée par le centre de gestion auprès des 5 salariés, le plan d'action est étudié par chacun pour déterminer le plan d'action à mettre en place.

☞ **Indemnités du comptable :**

Conformément à la convention signée en début de mandat, la commune verse les indemnités au comptable.

☞ **Tableau des effectifs – renouvellement des contrats :**

Le conseil valide à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

24 h pour Mireille Bouhier, 20 h pour l'agent technique Franck Dubost et 22 h pour Annie Chiffot. Pour cette dernière le conseil accorde à l'unanimité le règlement des heures supplémentaires à la garderie du matin.

Le conseil valide à l'unanimité la reconduction de ces contrats à l'échéance des 6 mois courant 2016.

☞ **Reconduction des fermages.**

Le conseil municipal opte à l'unanimité la reconduction des baux.

☞ **Sauvegarde de la comptabilité en déporté :**

A voir si la proposition du fournisseur du logiciel ne fait pas double emploi avec la trésorerie.

☞ **Don des pompiers**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le don financier de l'amicale. corps des pompiers de Marcilly Oigny de 6188.55 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la redistribution 1000 € sera redistribué au corps des pompiers de Mt St Jean.

☞ **Question diverses**

Suite à l'achat d'un nouveau photocopieur multifonction, le petit est mis en vente sur le bon coin. Les personnes intéressées peuvent se renseigner au secrétariat.

Régie pour les repas du 14 juillet et cheveux blancs ? les modalités sont à récoltées.

Assurances : il est entendu sur ce premier trimestre de demander des devis auprès de divers assureur. la cote part assurance pour la cantine doit être répartie entre les communes.

Subventions CAF – prévoir au budget primitif une aide pour l'établissement recevant les jeunes de la commune.

Enquête du conseil général des transports scolaires. Faire inscrire officiellement l'arrêt de Marcilly Village.